APRÈS ART. 27 N° CL546

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N º CL546

présenté par

M. Rudigoz, M. Mazars, Mme Dupont, Mme Piron, Mme Rilhac, Mme Yadan, Mme Caroit, Mme Tanzilli, M. Haury, Mme Janvier, M. Fiévet, Mme Clapot, Mme Chassaniol et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.